



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres antipoison

Question écrite n° 96992

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise en péril des centres antipoison français (CAP). Les CAP jouent un rôle crucial puisque ceux-ci disposent d'un centre d'appel ouvert 24 heures sur 24 et même quand leurs agents ne sont pas habilités à traiter les patients qui les contactent, ils contribuent à réguler le flux de patients qui aurait engorgé les urgences des hôpitaux de la région. Cependant les neuf CAP du territoire national souffrent de difficultés financières du fait d'une baisse des dotations de l'État. En conséquence le personnel médical a été substantiellement réduit avec des astreintes de plus de 24 heures. L'attractivité de la profession en est affectée et l'âge moyen du personnel augmente d'année en année risquant d'aboutir à une fermeture définitive de certains CAP pour cause de départs à la retraite du personnel. Une aide financière ainsi qu'une revalorisation du personnel médical des CAP et des perspectives de carrière en leur sein s'avèrent donc nécessaires afin d'assurer la pérennité de ces établissements. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour assurer la pérennité des centres antipoison.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96992

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5881

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)